

Ecole maternelle WOERTHEL  
17, rue de Périgueux  
67610 LA WANTZENAU  
03.88.96.22.73

### Compte rendu du conseil d'école du 18 octobre 2022 :

#### Etaient présents :

Mme Céline HERDLY-GOERIG, directrice, enseignante dans la classe monolingue  
Mme Pauline CHASSAING, enseignante dans les classes bilingues (français)  
Mme Marie-Ange GRAMFORT, enseignante dans les classes bilingues (allemand)  
Mme Cécile AUBIN, déléguée de parents de la classe monolingue (salle verte)  
M. Jonathan FELTZ, délégué de parents de la classe bilingue (salle jaune)  
Mme Elise MAMONT, déléguée de parents de la classe bilingue PS-GS (salle orange)  
Mme Claire PIRAS, déléguée de parents de la classe bilingue (salle orange)  
Mme Julie PLAT, déléguée de parents de la classe monolingue (salle verte)  
Mme Maria RIBEIRO, déléguée de parents de la classe bilingue (salle jaune)  
Mme Katia BOSSUYT, adjointe aux affaires scolaires

#### est excusée :

Mme le maire, Michèle KANNENGIESER

#### 1. La rentrée 2022-2023 en chiffres : les effectifs, le personnel, le protocole sanitaire.

Cette année il y a **3 classes**. L'effectif total est de **68 élèves**. (1 élève de plus que l'an passé)

- PS-MS-GS bilingues (salle jaune) : **7 PS + 8 MS + 7 GS** = 22 élèves bilingues
- PS- MS-GS bilingues (salle orange) : **7 PS + 8 MS + 7 GS** = 22 élèves bilingues
- PS-MS-GS monolingues (salle verte) : **9 PS + 6 MS + 9 GS** = 24 élèves monolingues

Le protocole sanitaire comporte un socle commun et 3 niveaux de protocole (vert, orange et rouge). Il n'y a pas de port de masque et l'entrée dans les locaux est à nouveau autorisée pour les parents d'élèves.

Depuis la rentrée, le socle commun s'applique. Il n'y a pas de restriction concernant les activités sportives ni le brassage. Les gestes d'hygiène sont toujours en application avec un lavage de mains, une aération et un nettoyage régulier.

L'équipe enseignante est constituée pour ce début d'année de **3 enseignantes** à l'école :

- Madame Céline Herdly-Goerig, nommée à titre définitif, directrice et enseignante dans la classe monolingue,
- Madame Pauline Chassaing, nommée à titre définitif, assurant l'enseignement en français dans les classes bilingues.
- Madame Marie-Ange Gramfort, assurant l'enseignement en allemand dans la classe bilingue

L'équipe de l'école compte également **3 ATSEM** : Célia Gross (classe jaune), Katia Stein (classe orange) et Cynthia Picard (classe verte). Nous avons également **1 apprentie**, Camille Vatonne, qui effectue son CAP en alternance dans notre école pour la deuxième année.

## 2. Les représentants de parents d'élèves : le résultat des élections et leur rôle durant l'année scolaire.

Les élections ont eu lieu le 7 octobre 2022. Il y avait **119 électeurs** inscrits et une liste de parents qui se présentait. Il y a eu 76 votants dont **67 suffrages exprimés**. Le taux de participation a été de 63,86% (contre **65.83%** l'an passé).

Monsieur **Jonathan FELTZ**, Madame **Claire PIRAS** et Madame **Julie PLAT** ont été élus. Madame **Cécile AUBIN**, Madame **Elise MAMONT**, et Madame **Maria RIBEIRO** sont suppléantes.

Comme l'an passé, nous mettrons en place, en complément du cahier de liaison, un mailing pour chaque classe, permettant de diffuser rapidement un certain nombre d'informations (absence d'un enseignant, annulation d'une séance de babygym...). La gestion du mailing est à charge d'un délégué et reste en étroite collaboration avec les enseignants. Nous remercions **M. Jonathan FELTZ (pour la classe des PS-MS-GS bilingue jaune)**, **Mme Elise MAMONT (pour la classe des PS-MS-GS bilingue orange)** et **Mme Julie PLAT (pour la classe PS-MS-GS monolingue verte)** de mener la création et la gestion de cette liste de diffusion.

Le rôle des parents d'élèves délégués est en premier lieu **d'être le porte-parole des parents lors des conseils**, dans toute autre réunion au sein des écoles ou auprès des différents partenaires, en l'occurrence la municipalité et l'Education Nationale. Au besoin, les délégués font également **le lien entre les familles et l'école**. C'est pourquoi ils ont un devoir de réserve, car ils peuvent être amenés à connaître des situations particulières.

### 3. Les aménagements de l'école.

Nous remercions la municipalité et ses ouvriers pour les travaux d'entretien et de réparation qui sont engagés régulièrement comme la réparation des jeux dans la cour, celle des lumières dans les communs de l'école et pour la mise en place d'un **sol spécial** autour des arbres, ce qui réduit les chutes des enfants dues aux branchages morts.

Le conseil d'école est tenu informé de l'avancée du **projet de réfection de la cour**. Par ailleurs une solution rapide va être mise en œuvre pour signaler les racines qui créent du volume sur le sol et occasionnent de nombreuses chutes.

Nous réitérons notre demande concernant **l'entretien des sols en bois** dans l'école.

### 4. Le projet d'école : présentation du projet d'école et calendrier des actions pour l'année scolaire

Nous entrons dans notre **dernière année du projet d'école**, élaboré en commun avec l'école maternelle et élémentaire Jules Verne. Il s'appuie sur des indicateurs spécifiques à ces trois écoles (ex. taux de réussite du nombre d'élèves de grande section arrivant à rester concentré sur une tâche individuelle ou collective...) et sur le projet départemental. Il s'appuie également sur le résultat des évaluations nationales de début CP.

Ce projet arrive à son terme. Une **grande réflexion est mise en place cette année** dans les 3 écoles pour évaluer le projet en cours et réaliser un nouveau projet d'école qui entrera en vigueur en septembre 2023. Le résultat de cette évaluation vous sera présenté au troisième conseil d'école. Un questionnaire à destination des parents sera également rapidement diffusé.

Notre projet actuel comporte 3 objectifs, qui sont déclinés en actions spécifiques pour chaque cycle :

1. **« Utiliser différents outils pour amener les élèves à mobiliser leur langage, structurer l'écrit ».**

A l'école maternelle, nous déclinons cet objectif avec les actions suivantes :

- Utilisation des outils numériques (Bee bot, vidéoprojecteur interactif) afin de provoquer des situations de langage écrit ou oral. Des séances d'APC seront proposées durant l'année aux élèves de grande section, pour appréhender l'utilisation certains de ces outils, notamment les bee bot.
- Ecriture de mots du répertoire dans les trois graphies en fonction des niveaux de classe.

- Mise en place d'un projet autour de la lecture et de l'écriture avec les élèves de CP de l'école Jules Verne. Des rencontres devraient avoir lieu cette année notamment à la bibliothèque municipale.
  - La reprise de l'outil « Messages clairs » permettant un schéma de verbalisation pour désamorcer les petits conflits entre élèves grâce au langage.
2. « Amener les élèves à se concentrer pleinement sur une tâche individuelle ou collective »

Les actions mises en place sont :

- Reprise et ajouts d'outils pédagogiques, favorisant la concentration lors des tâches individuelles : rituels lors des moments d'écoute, rituels lors des moments d'activités en individuel avec la mise en place d'outils visuels permettant d'optimiser la concentration (en lien avec les neurosciences).
  - Réinvestissement en autonomie de notions acquises avec la mise en place dès la moyenne section d'un « plan d'activités » individuel, permettant de développer à la fois l'autonomie de chacun et la concentration.
3. « Renforcer les compétences langagières afin d'améliorer la compréhension de l'oral, de l'écrit »

Poursuite du cahier de vocabulaire suivant l'élève tout au long de la maternelle. Sa présentation sous forme de cahier demeure, car elle répond à l'utilisation qui en est faite par des élèves d'école maternelle.

Ces trois axes sont déclinés cette année autour de la thématique de l'eau.

Plusieurs manifestations sont également prévues cette année :

- Durant la semaine du 17 octobre, nous avons fait des activités liées à la **semaine du gout** autour de la thématique de l'eau.  
A ce sujet, le conseil d'école souhaite revenir sur le contenu de la **collation matinale**. Pour rappel, le maintien de cette collation répond à un besoin de familles, dont les enfants n'ont pas pu petit déjeuner ou pas suffisamment avant leur venue à l'école. Les enfants peuvent compléter leur apport par des aliments du petit déjeuner. Or cette année, de plus en plus d'élèves arrivent avec des gouters sucrés industriels, favorisant à la fois une baisse d'attention en milieu de matinée, ainsi qu'une forte augmentation du nombre de collation, dû à l'envie suscitée par les gâteaux. Le conseil d'école décide donc à l'unanimité d'établir **une liste exclusive d'aliments : fruits sous toutes ces formes, légumes, laitages, tartine de pain sucré ou salé...** Les familles auront jusqu'au mois de janvier pour s'adapter. A partir du mois de janvier, les aliments hors liste ne seront plus autorisés.

- La commune organise une « **fête des oies de la Saint Martin** » le mardi 8 novembre. Il y aura un défilé de lanternes avec conteuses à partir de 17h.
- Une **chorale** sera organisée le **Mardi 13 décembre à 18h** en présence des parents.
- Le **cycle baby-gym**. Nous avons retenu un créneau pour la classe monolingue et un autre créneau pour les classes bilingues. Le premier créneau aura lieu les mardis matin et le deuxième les jeudis matin de 8h à 9h du 28 février 2023 au 6 avril 2023. Nous avons fait une demande pour le financement du cycle pour 2 créneaux de 6h et nous remercions la municipalité pour cette prise en charge.
- **2 spectacles** auront lieu durant l'année scolaire **à l'école**, en adéquation avec notre projet. Nous prévoyons également certainement une sortie scolaire en relation avec notre projet. Le conseil d'école a pris la décision de proposer les sorties adaptées à l'ensemble des élèves, y compris ceux de petites sections.
- **La photo de classe** : nous avons choisi de reprendre le photographe de l'an passé.
- Nous programmons d'ores et déjà une date pour notre **fête de fin d'année** le **27 juin 2023** si d'ici là, le contexte sanitaire nous permet toujours une telle organisation.

#### 5. Approbation du compte rendu du 3e conseil d'école de l'année scolaire 2021-22

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité

#### 6. Les documents administratifs : le règlement intérieur de l'école, retour sur les dépenses de la coopérative scolaire.

##### **Le règlement intérieur de l'école**

Le conseil d'école ne souhaite pas apporter de changement spécifique au règlement intérieur. Il reste accessible sur le site de la commune.

##### **La coopérative scolaire**

Le 31/08/2022, la coopérative scolaire s'élevait à **2561,36€** contre 1778.73€ au 31/08/2021. La hausse s'explique par les bénéfices de la fête de fin d'année, qui a rapporté **1262,73€**.

Les dépenses ont concerné pour la plupart **l'achat de consommables** (matériel pour la réalisation de bricolages de fêtes, chocolats de Pâques, matériel pour les projets...) et la prise en charge d'une **partie des activités** (sorties...)

##### **Les crédits de fonctionnement attribués par la commune**

Chaque année civile, la commune attribue un budget à chaque école, en fonction du nombre d'élèves, afin d'acheter les fournitures (peintures, feutres, colle...), divers matériels pédagogiques (jeux pédagogiques, livres...). Le budget de la commune pour 2022 est de **2310€** (30 euros par élèves et une enveloppe de 300€ supplémentaire pour les fournitures en allemand). Nous remercions la municipalité qui nous fournit en plus les

ramettes de papier blanc. Un budget de 6 euros par élève est également voté pour la sortie scolaire.

#### 7. PPMS : actualisation des documents et exercices

Les 2 documents PPMS **attentat intrusion** et **risques majeurs** (tremblement de terre...) ont été réactualisés en ce début d'année. Un premier exercice PPMS attentat-intrusion s'est déroulé sans difficultés le 14 octobre. Un autre exercice aura lieu le 24 novembre et concernera les risques majeurs (inondation).

3 exercices incendie ont également lieu chaque année. Le premier s'est déroulé le 29 septembre dernier.

Le DUERP a également été réactualisé et ne fait pas ressortir de points sensibles particuliers.

A noter que lors de l'exercice fait par Arlanxeo la semaine passée, la sirène d'alerte était audible uniquement à l'extérieur de l'école.

Le Conseil a débuté à 19h et s'est terminé vers 20h45

Compte rendu établi et rédigé par Céline HERDLY-GOERIG, approuvé par les délégués de parents et les enseignantes.